

2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**Sel
& Vermois**

L'INFO SEL & VERMOIS - DÉCHETS

Madame, Monsieur,

Depuis 2020, la Communauté de Communes s'engage dans une démarche d'amélioration du service déchets, portée par l'urgence environnementale et de nouvelles exigences règlementaires avec pour objectifs :

- **Réduire la production** d'Ordures Ménagères Résiduelles ;
- Systématiser et **généraliser le geste de tri** ;
- **Maîtriser les coûts du service**, appelés sans cela à connaître une forte augmentation ;
- **Valoriser les gestes vertueux**.

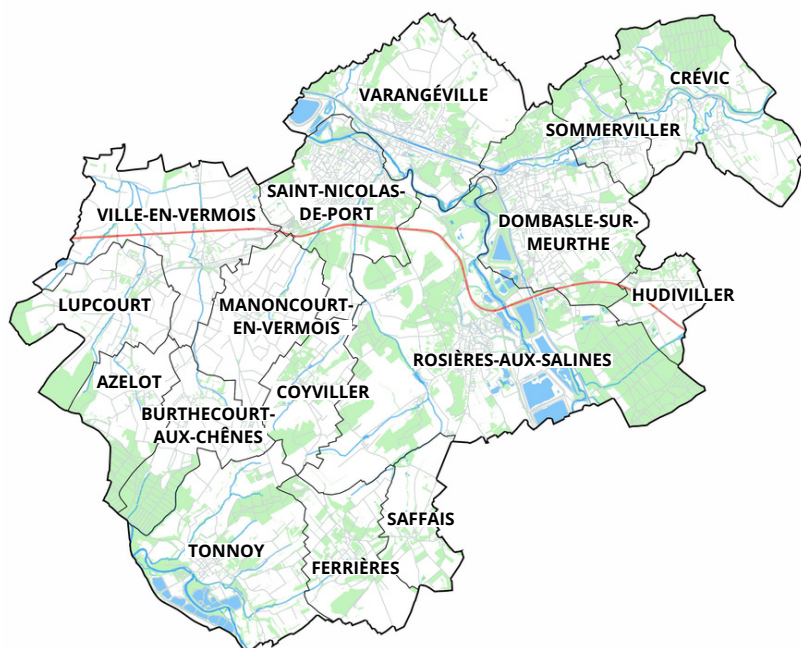


Nous souhaitons construire un système plus juste, plus responsable, plus efficace. Je vous invite à en consulter les principaux changements détaillés dans les pages suivantes.

2024 sera une année de transition, permettant à chacun de s'adapter aux changements du service, dans l'optique de construire dès aujourd'hui notre cadre de vie de demain.

La tâche est ample mais enthousiasmante : pour l'accomplir, c'est un travail collectif qui doit être mené. Nos équipes et moi-même sommes à vos côtés pour vous accompagner.

L'adhésion de chacun verra la réussite de ce projet. Je vous en remercie d'avance.



Bien fidèlement,

Christopher VARIN

Vice-Président à l'environnement
et à la transition énergétique

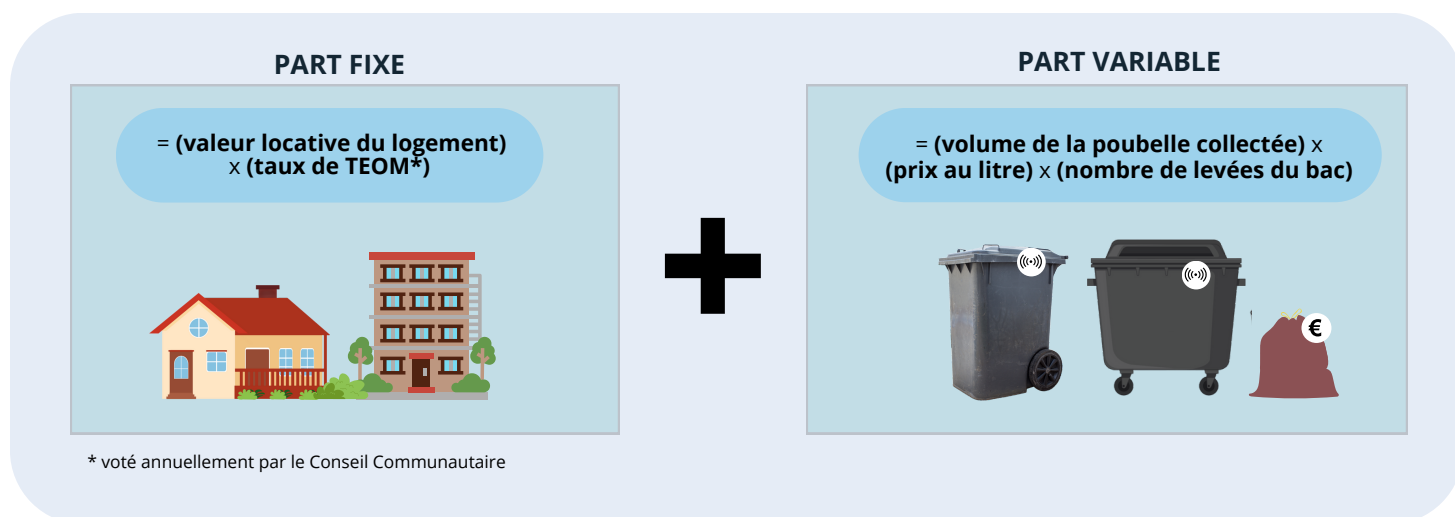
Plus juste, plus responsable, plus efficace

◆ Mise en place d'une tarification incitative en 2025 - les premiers aménagements à venir

Engagée depuis 2020 dans une démarche d'amélioration du service déchets sur la base d'études approfondies, la Communauté de Communes a acté la **mise en œuvre d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)**. Celle-ci entrera en vigueur au **1^{er} janvier 2026**, calculée à partir du nombre de levées du bac d'ordures ménagères **comptabilisé en 2025**. Il s'agira d'un système à la levée et non à la pesée.

Pour que chacun puisse s'adapter à ce service modifié, **2024 sera une année de transition**. Le nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères sera comptabilisé pour vous permettre d'estimer l'impact de votre production de déchets ménagers sur votre TEOMi future.

La TEOMi : une taxe liée à la production de déchets par foyer

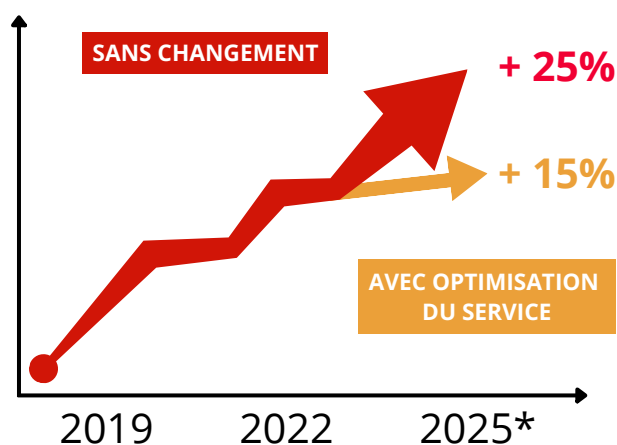


Pourquoi changer ?

Les objectifs :

- **Réduire les productions de déchets** (en moyenne 30% de baisse pour les intercommunalités déjà passées à un système incitatif) ;
- Systématiser et **généraliser le geste de tri** (emballages, papiers, verre...) ;
- Optimiser le service vers des **objectifs environnementaux** et de **développement durable** ;
- Répondre aux **exigences réglementaires** ;
- **Valoriser les efforts** de tri et de réduction des déchets des usagers ;
- **Maîtriser les coûts du service** de gestion des déchets, amenés à connaître une forte augmentation.

Coût du service déchets



* Estimation évolution des coûts

Plus juste, plus responsable, plus efficace

Que finance la TEOMi ?

La taxe finance non seulement le **ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables** en porte-à-porte, mais aussi :

- l'**accès à la déchetterie** toute l'année (site de Dombasle-sur-Meurthe et convention avec les déchetteries du Grand Nancy pour certaines communes),
- les **collectes en points d'apport volontaire** (verre, textile, déchets végétaux),
- les **coûts de gestion du service** (moyens humains et frais de structure),
- le **traitement des déchets** produits.

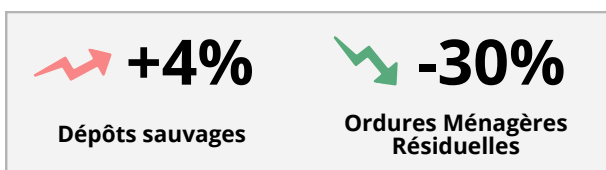


Tous ces coûts augmentent, en particulier la **TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)**, fixée par l'État) appliquée au traitement des Ordures Ménagères Résiduelles. **Les efforts de chacun permettront de minimiser cette hausse.**

Ne risque-t-il pas d'y avoir plus de dépôts sauvages ?

Selon les études menées sur les collectivités déjà passées en tarification incitative :

- le nombre de dépôts sauvages augmente effectivement, mais de manière peu significative, de l'ordre de 4%.
- les ordures ménagères baissent en moyenne de 30% (et pour certaines jusqu'à 50%).



Le passage à l'incitatif se révèle donc nettement bénéfique.

La lutte contre les dépôts sauvages est déjà une action menée par la CCPSV, en étroite collaboration avec les communes (installation de caméras, assermentation d'agents publics, dépôts de plaintes).

◆ Distribution de bacs pucés pour les ordures ménagères et le trisélectif

Tous les foyers du territoire Sel et Vermois vont être équipés de **deux bacs pucés à partir d'octobre 2023** :



- **un bac à couvercle noir pour les ordures ménagères**, afin de quantifier la production d'ordures ménagères en vue du calcul de la part incitative de la TEOMi ;
- **un bac à couvercle jaune pour les déchets recyclables**, en vue d'un suivi statistique concernant notamment la qualité du tri.

Cette distribution sera réalisée simultanément lors d'une **enquête terrain** qui déterminera au cas par cas les contraintes spécifiques de chaque foyer.

Un courrier d'information vous sera prochainement adressé pour indiquer les périodes d'enquête/distribution des nouveaux bacs.

Plus juste, plus responsable, plus efficace

Ce qui change pour le tri sélectif :



Fini les sacs, on passe aux bacs !



Après distribution du bac jaune, les emballages et papiers seront à déposer en vrac, directement dans le bac.

Des gains économiques, écologiques et logistiques

- Les sacs de tri, en plastique à usage unique, sont certes recyclables, mais induisent leur part de pollution (fabrication, transport, tri, transformation...). Les bacs sont des contenants **plus durables et plus vertueux**.
- Comme toute matière dérivée du pétrole, **le prix du plastique a fortement augmenté**, se répercutant sur les sacs de tri.
- Les bacs d'un volume plus important que les sacs permettent d'**optimiser les collectes**.
- Enfin, l'usage de bacs **améliore les conditions de travail et la santé** des agents de collecte.

Ce qui change pour les ordures ménagères :

À partir du 1^{er} trimestre 2024, seuls les nouveaux bacs pucés seront collectés !

Tout autre contenant ne sera pas collecté. Lors de la distribution des nouveaux bacs, vous aurez la possibilité de restituer votre ancien bac, mais également celle de le conserver, à condition de le destiner à un tout autre usage.

◆ Modification des jours et des fréquences de collecte

Au regard de l'évolution de la production de déchets collectés (extension des consignes de tri en 2020, succès des aides à l'achat de composteurs et broyeurs), et afin d'optimiser les frais de collecte et de diminuer l'impact carbone des tournées, la collecte des déchets sera assurée :



- une fois par semaine* pour les communes urbaines.
- une fois toutes les deux semaines pour les communes rurales.

* sauf cas particuliers



- une fois par semaine* pour les communes urbaines, comme actuellement.
- une fois toutes les deux semaines pour les communes rurales.

* sauf cas particuliers

Une information sera distribuée en fin d'année.

N'hésitez pas à suivre les actualités déchets sur www.cc-seletvermois.fr/dechets et sur les réseaux sociaux.

Plus juste, plus responsable, plus efficace



◆ Calendrier

2023

Distribution des **nouveaux bacs pucés** et enquête terrain.

2024

Année de transition :

- **Modification des fréquences de collecte.**
- **Accompagnement** au passage en TEOMi : le **nombre de levées** de votre bac d'ordures ménagères sera comptabilisé pour vous permettre d'estimer l'impact de votre production de déchets ménagers sur votre TEOMi future.

2025

Première année effective de comptabilisation du nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères.

2026

Première TEOMi, dont la part incitative est basée sur les données collectées en 2025.

Deuxième année de comptabilisation des levées pour la TEOMi 2027.

◆ Des outils pour vous aider à réduire vos déchets :



AIDE À L'ACHAT D'UN BROYEUR À DÉCHETS VÉGÉTAUX



Pour transformer vos déchets végétaux en ressources

50% jusqu'à 200€

AIDE À L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR



Pour valoriser vos biodéchets de cuisine

100% jusqu'à 50€

ANNUAIRE DE RESSOURCES LOCALES



Des solutions toutes proches de chez vous pour consommer différemment

GUIDE DES DÉCHETS



Toutes les infos pratiques concernant les déchets

5R : LA P'TITE ASTUCE DU LUNDI



Des infos de saison, tous les lundis à 17h sur notre page Facebook @ccseletvermois

REPAIR CAFÉS avec ateliers Zéro Déchet



Accès libre pour tous. Pour réparer au lieu de jeter. Pour s'initier au Zéro Déchet.

*Contact
et liens :*

Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois

3, rue Louis Majorelle - ZAC du Saulcy

54110 Dombasle-sur-Meurthe

☎ 03.83.45.23.32

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30



www.cc-seletvermois.fr/dechets

Plus juste, plus responsable, plus efficace